



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2025

Budget général
Dotations

Pouvoirs publics



2025

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion est prévue par l'article 54-2° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant les crédits des pouvoirs publics, chacun d'entre eux faisant l'objet, en vertu de l'article 7 de la LOLF, d'une ou de plusieurs dotations.

Conformément aux dispositions de la LOLF, ce document développe le montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées.

À compter du projet de loi de règlement pour 2006, cette annexe reprend le contenu de l'annexe intitulée « Rapport relatif aux crédits accordés aux pouvoirs publics » (annexe prévue par l'article 115 de la loi de finances n° 2001-1275 du 28 décembre 2001 pour 2002).

Le présent document regroupe ainsi les éléments relatifs aux dotations accordées à la présidence de la République, aux Assemblées parlementaires, au Conseil constitutionnel, et à la Cour de justice de la République.

Cette présentation, qui a recueilli l'accord des institutions concernées, permet de donner une information claire sur l'ensemble des dotations, dans le respect de l'autonomie financière des institutions attributaires de dotations au titre de la mission consacrée aux pouvoirs publics.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Sommaire

Récapitulation des crédits	7
Présidence de la République	8
Assemblées parlementaires	13
<i>Assemblée nationale</i>	13
<i>Sénat</i>	14
<i>La Chaîne parlementaire</i>	15
Conseil constitutionnel	16
Cour de justice de la République	18

Récapitulation des crédits

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
501 – Présidence de la République	122 563 852 122 563 852	122 563 852 122 563 852	122 563 852 122 563 852	122 563 852 122 563 852
01 – Présidence de la République	122 563 852 122 563 852	122 563 852 122 563 852	122 563 852 122 563 852	122 563 852 122 563 852
511 – Assemblée nationale	607 647 569 627 181 842	607 647 569 607 647 569	607 647 569 627 181 842	607 647 569 607 647 569
01 – Assemblée nationale	607 647 569 627 181 842	607 647 569 607 647 569	607 647 569 627 181 842	607 647 569 607 647 569
521 – Sénat	353 470 900 353 470 900	353 470 900 353 470 900	353 470 900 353 470 900	353 470 900 353 470 900
01 – Sénat	341 864 000 341 864 000	341 864 000 341 864 000	341 864 000 341 864 000	341 864 000 341 864 000
02 – Jardin du Luxembourg	11 606 900 11 606 900	11 606 900 11 606 900	11 606 900 11 606 900	11 606 900 11 606 900
541 – La Chaîne parlementaire	35 245 822 35 245 822	35 245 822 35 245 822	35 245 822 35 245 822	35 245 822 35 245 822
01 – La Chaîne parlementaire - Assemblée nationale	17 597 822 17 597 822	17 597 822 17 597 822	17 597 822 17 597 822	17 597 822 17 597 822
02 – Public Sénat	17 648 000 17 648 000	17 648 000 17 648 000	17 648 000 17 648 000	17 648 000 17 648 000
542 – Indemnités des représentants français au Parlement européen	0 0	0 0	0 0	0 0
531 – Conseil constitutionnel	17 930 000 17 930 000	17 930 000 17 930 000	17 930 000 17 930 000	17 930 000 17 930 000
01 – Conseil constitutionnel	17 930 000 17 930 000	17 930 000 17 930 000	17 930 000 17 930 000	17 930 000 17 930 000
532 – Haute Cour	0 0	0 0	0 0	0 0
533 – Cour de justice de la République	984 000 984 000	984 000 984 000	984 000 984 000	984 000 984 000
01 – Cour de justice de la République	984 000 984 000	984 000 984 000	984 000 984 000	984 000 984 000

Présidence de la République

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE

La présidence de la République a adopté pour sa gestion financière un règlement budgétaire et comptable qui reprend les normes applicables à la gestion publique et notamment les dispositions du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

Parallèlement à l'application de ce règlement, le système d'information budgétaire et comptable permet une gestion partagée, traçable et conforme aux règles de la gestion publique. Chaque responsable budgétaire dispose d'un outil performant, qui lui permet de piloter son budget, de connaître le rythme des dépenses et d'en mesurer l'évolution.

En 2025, la présidence a réalisé une performance budgétaire conforme aux objectifs, avec des dépenses totales s'élevant à 126,56 millions d'euros, pour une dotation stable depuis 2024 à 122,56 millions d'euros et des recettes propres exécutées à hauteur de 5,9 millions d'euros. Malgré une activité présidentielle très intense notamment à l'international, une gestion rigoureuse a permis d'enregistrer un excédent budgétaire de 1,9 millions d'euros, contribuant ainsi à reconstituer la trésorerie de la présidence conformément à ses engagements pris.

Ces excellents résultats sont le fruit d'une maîtrise exemplaire des dépenses de fonctionnement et de celles relevant des activités présidentielles. Celles-ci respectent non seulement la programmation budgétaire mais affichent également une baisse notable par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, la gestion financière proactive et la priorisation des projets d'investissement ont permis l'utilisation stratégique des recettes supplémentaires pour financer des besoins nouveaux ou exceptionnels.

Les dépenses de personnel s'exécutent à hauteur de 78 millions d'euros, soit +3 % par rapport à 2024 mais bien en-deçà des projections effectuées en janvier 2025. Ce niveau d'exécution maîtrisé, en légère hausse, reflète à la fois le GVT pour la population des fonctionnaires mis à disposition (70 % des effectifs) mais également les mesures salariales externes. La présidence a, dès le 1^{er} trimestre 2025, mis en place des mesures de réduction des effectifs et du plafond d'emplois, permettant de limiter cette évolution. L'atteinte de ces objectifs dès le dernier trimestre permet d'envisager plus sereinement l'exercice 2026, pour lequel la masse salariale devrait être exécutée en « zéro valeur », hors mesure gouvernementale non encore annoncée.

PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE

EXECUTION EN DEPENSES

L'exécution s'établit à 127,2 M€ en AE et 126,56 M€ en CP.

Le budget initial 2025 de la présidence s'élevait à 125,6 M€, dont une dotation de 122,6 M€, 4 M€ de recettes propres. Au terme de l'exercice 2025, les dépenses réalisées s'élèvent au total à 126,56 M€ soit +960 k€ par rapport au budget initial. En contrepartie, les recettes propres réalisées en 2025, s'élèvent à 5,9 M€, soit +1,9 M€ rapport au budget initial.

En outre, l'exercice 2025 a permis de largement diminuer le poids des reports de crédits (hors dépenses de personnel) sur l'année 2026 par rapport aux exercices précédents. Ils sont estimés à ce stade, aux alentours de 4 M€, contre 4,5 M€ en 2025, 4,9 M€ en 2024 et 5,7 M€ en 2023.

Les dépenses sont détaillées ci-après par nature de dépenses et par destination :

DEPENSES (en €)	2023	2024*	2025*	évol 24-25
	Budget exécuté	Budget exécuté	Budget exécuté	
	CP	CP	CP	
Dépenses de Personnel	72 936 927	75 824 764	78 068 063	3%
Sous total Hors Activités présidentielles	24 409 981	27 810 999	24 581 030	-12%
Investissement	6 921 057	9 394 836	6 657 645	-29%
Administration de la présidence	17 488 923	18 416 163	17 923 385	-3%
<i>*dont Maison Elysée à compter de 2024</i>				
Ressources humaines et administration générale	450 529	459 050	628 004	37%
Moyens généraux	7 544 351	8 338 868	7 959 051	-5%
Gestion immobilière	3 552 739	3 352 134	3 291 697	-2%
Télécommunications, informatique et numérique	3 392 830	3 202 118	3 118 772	-3%
Sécurité	1 146 777	1 495 404	1 583 014	6%
Action sociale	1 401 696	1 568 588	1 342 845	-14%
Sous total Activités présidentielles	26 900 669	24 070 322	23 911 076	-1%
Fonctionnement Activités présidentielles	3 702 989	3 970 449	3 911 076	-1%
Déplacements présidentiels	23 197 679	20 099 873	20 000 000	0%
TOTAL DES DEPENSES	124 247 576	127 706 085	126 560 169	-1%

A/ les dépenses de personnel : 78 M€ en AE et en CP

Dès le début de l'année 2025, une forte tension sur les dépenses de personnel a été constatée en raison notamment de la mesure « zéro valeur » appliquée à la dotation 2025, qui a limité à +1 M€ l'évolution de l'enveloppe des dépenses de personnel en 2025 contre un besoin estimé initialement à +3 M€. Un plan d'actions volontariste a été mis en œuvre dès le 1^{er} trimestre 2025 débouchant sur la refonte du schéma d'emplois de la présidence, accompagné d'un pilotage resserré des recrutements, ainsi qu'un cadrage strict du recours aux stagiaires et vacataires.

Ainsi la répartition du plafond d'emploi par service est passé de 825 ETP en moyenne annuelle à 815 ETP en 2025 avec une cible fixée à 810 ETP à fin 2026. Grâce à l'action de l'ensemble des directions impliquées, cette cible 2026 a été atteinte dès le dernier trimestre 2025. L'ensemble de ces mesures a permis de limiter l'évolution des dépenses de personnel à hauteur de 78 M€, soit +1,2 M€ par rapport à l'enveloppe initiale, qui ont pu être couverts par l'excédent de recettes propres.

Au titre de 2026, la reconduction de la mesure dite « zéro valeur » sur la dotation de la présidence limite l'enveloppe des dépenses de personnel à 78 M€, conformément au montant réalisé en 2025. Cette contrainte budgétaire impose à la présidence afin d'absorber l'évolution mécanique des dépenses liée aux mesures catégorielles propres à chaque ministère ainsi qu'au GVT, de maintenir son objectif de limitation des recrutements et de tenir son plafond d'emploi à hauteur de 810 ETP.

B/ les dépenses liées à l'activité présidentielle : 24,68 M€ en AE et 23,91 M€ en CP

Les dépenses de déplacement (20,9 M€ en AE et 20 M€ en CP)

Après une baisse des dépenses liées aux déplacements présidentiels entre 2023 et 2024, elle se stabilisent sur la période 2024-2025 à hauteur de 20 M€, pour respectivement 104 et 102 déplacements prévus sur l'année.

Toutefois, la typologie des déplacements entre 2024 et 2025 diffère en raison d'une activité internationale prédominante en 2025 par rapport à l'agenda national : 31 déplacements en Europe contre 25 en 2024 et 24 déplacements hors Europe ou Outre-mer contre 16 en 2024.

La stabilisation des dépenses reflète donc les efforts importants de maîtrise des coûts sur les déplacements internationaux notamment, qui se traduisent par une baisse conséquente du coût moyen par déplacement.

En 2025, le nombre de déplacements Europe a ainsi augmenté de 24 % par rapport à 2024 pour une enveloppe budgétaire équivalente et le nombre de déplacements hors Europe et Outre-mer a augmenté de 50 % pour une enveloppe supérieure de seulement 7 %.

Les principales catégories de dépenses liées aux déplacements internationaux ainsi que les facteurs clés d'évolution des coûts ont été analysés. Cette étude a révélé plusieurs tendances notables, notamment une réduction des coûts moyens par déplacement lié au nombre de missions préparatoires, au choix des vecteurs aériens et au nombre de nuitées entraînant mécaniquement des dépenses d'hébergement et de location de véhicules.

Cependant, cette rationalisation des coûts de déplacement atteint ses limites, en particulier pour les déplacements internationaux, où 60 % des coûts sont imputables à la manœuvre aérienne. Cette contrainte majeure limite les possibilités de réduction supplémentaire des dépenses dans ce domaine.

En outre, la dynamique maintenue de la politique des refacturations réalisées au titre des déplacements, mise en œuvre depuis 2023 (208 k€ en 2023, 428 k€ en 2024 et 496 k€ en 2025), permet de diminuer encore les dépenses nettes.

	2023	2024	2025
Nbre Déplacements*	112	104	102
<i>France hors Outre mer</i>	68	63	47
<i>Europe</i>	25	25	31
<i>Hors Europe dont Outre mer</i>	19	16	24
Dépenses budgétaires*	23 197 679	20 099 873	20 000 000
<i>France hors Outre mer</i>	4 111 393	4 374 480	3 322 347
<i>Europe</i>	4 435 269	3 793 756	3 873 099
<i>Hors Europe dont Outre mer</i>	14 651 017	11 931 637	12 804 554
Refacturations	207 898	427 385	496 535
Dépenses nettes	22 989 782	19 672 488	19 503 465
<i>*intègrent les déplacements annulés et les reports glissants</i>			

Les dépenses liées à l'activité « palais » (3,8 M€ en AE et 3,9 M€ en CP)

Les dépenses de fonctionnement liées à l'activité présidentielle affichent une baisse de 1 % en 2025 par rapport à 2024.

Plus précisément, les dépenses de fonctionnement consacrées aux réceptions au sein du « palais » ont connu une réduction significative de 13 % par rapport à l'année précédente, passant de 3,1 M€ en 2024 à 2,7 M€ en 2025. Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs : si les dépenses de déjeuners officiels et des remises de décorations sont restés stables pour un nombre équivalent de réceptions, on dénombre une baisse de 14 % des dépenses pour l'ensemble des dîners. Cette réduction tient principalement à la tenue de 4 dîners d'État en 2025, contre 6 en 2024. Par ailleurs, aucun dîner d'État n'a eu lieu en dehors du « palais » en 2025, contribuant ainsi à cette tendance à la baisse.

Cette réduction globale des dépenses s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour limiter les dépenses de la cave, ainsi que le recours aux intérimaires dont les coûts ont diminué de 15 %, passant de 1,75 M€ en 2024 à 1,48 M€ en 2025. Cette baisse est d'autant plus significative qu'une révision de prix du marché de prestation d'intérim a eu lieu en avril 2024.

En complément, parmi les grands événements organisés par la présidence en 2025 (Cérémonies, Fabriqué en France, Sommets...) et ayant fait l'objet de refacturations, une réduction des dépenses nettes est constatée, celles-ci passant de 1,8 M€ à 1,1 M€ restant à la charge de la présidence. Cette diminution témoigne d'une gestion rigoureuse et optimisée des ressources ainsi que du développement du mécénat, mis en œuvre dans le cadre de divers événements et qui a joué un rôle clé dans la réalisation de ces économies.

C/ les dépenses hors activités présidentielles : 24,45 M€ en AE et 24,58 M€ en CP**L'administration de la présidence (17,75 M€ en AE et 17,92 M€ en CP)**

Les dépenses de fonctionnement hors activités présidentielles ont enregistré une baisse en 2025, avec 17,92 M€ contre 18,4 M€ en 2024. Cette diminution représente une économie de 3 % sur le fonctionnement des services de la présidence.

Cette amélioration résulte notamment de la démarche de performance et de rationalisation des dépenses mise en place, ce qui a permis d'optimiser les process et de maîtriser les coûts. Les efforts d'économies se sont notamment portés sur les dépenses des moyens généraux et de télécommunications, afin de privilégier celles liées à la sécurité. Les dépenses liées à l'action sociale ont également baissé de 14 % entre 2024 et 2025, tout en maintenant la qualité de service pour les bénéficiaires.

Cependant, ces dépenses de fonctionnement incluent des charges incompressibles, telles que les dépenses de fluides, les contrats de maintenance pluriannuels, les marchés de denrées alimentaires, de collecte des déchets et de nettoyage des emprises. Bien que 2026 soit la première année pleine où les gains liés à la géothermie seront enregistrés, un montant plafond pour l'ensemble de ces dépenses de fonctionnement semble atteint, limitant les nouvelles marges de manœuvre pour l'année en cours.

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'établissent à hauteur de 6,6 M€ en 2025. Elles intègrent la réalisation et l'aboutissement de l'ensemble des projets d'investissement prioritaires au titre du schéma directeur 2024.

Les principaux projets d'investissement réalisés en 2025 sont les suivants :

- Mise en œuvre d'un système de chauffage par Géothermie
- Transformation et remise aux normes d'une salle de conférence sécurisée et de projection
- Remise aux normes des salons et de l'office de cuisine de l'hôtel de Marigny
- Travaux d'embellissement au restaurant administratif du 2 rue de l'Élysée
- Rénovation des espaces de repli pour les équipes de sécurité et de la loge d'accès Ouest
- Mise aux normes SSI
- Renouvellement équipements informatiques
- Projet Datalab-incubateur spécialisé en intelligence artificielle.

Après une année exceptionnelle en 2024 avec la création de l'espace muséal de la Maison Élysée, le niveau d'investissement est ramené à hauteur de 2023, soit environ 13 % des dépenses totales de la présidence hors dépenses de personnel.

La Maison Élysée :

Depuis son ouverture fin juillet 2024, la Maison Élysée affiche un chiffre d'affaires cumulé de près de 1,4 M€ HT. En termes de fréquentation, la Maison Élysée a accueilli plus de 142 000 visiteurs depuis son ouverture.

Si le résultat de l'année 2025 est légèrement en-deçà des prévisions (907 k€ de CA HT contre 1,2 M€ initialement budgétés), la Maison Élysée est avant tout un lieu d'accueil et de visite gratuit destiné à valoriser le patrimoine élyséen. En 2025, plusieurs événements libres d'accès ont ainsi été proposés aux visiteurs, comme la valorisation des métiers de la présidence, l'exposition « les courageuses », la nuit des musées. En outre, l'espace boutique permet de rendre plus visible les produits de la marque « Présidence de la République » vendus par l'ensemble des entreprises françaises partenaires. Cette collection propose aujourd'hui plus de 300 références commercialisées en France comme à l'international, en ligne, dans les boutiques éphémères ou les corners, ainsi que dans le réseau des entreprises partenaires.

Le chiffre d'affaires, hors Maison Élysée, généré par la marque « Présidence de la République » via les ventes sur le site internet, les sites des revendeurs ou directement par les partenaires sous-licenciés a ainsi augmenté très nettement dès l'ouverture de la Maison Élysée : de +64 % entre 2023 et 2024 ou de +95 % entre 2023 et 2025.

Pour mémoire, les revenus générés par cette licence contribuent au financement des travaux de restauration du palais de l'Élysée et aux opérations permettant la mise en valeur du patrimoine culturel et historique.

D/ l'exécution des recettes : 128,46 M€

La présidence équilibre son budget via la dotation annuelle d'une part et ses recettes propres d'autre part. Depuis 2024, la dotation est reconduite au même niveau, alors que les recettes propres maintiennent leur dynamique. En effet, ces dernières sont passées de 4,3 M€ en 2023 à près de 6 M€ en 2024 et 2025. Cette hausse traduit notamment la politique de refacturation liée aux déplacements présidentiels ou d'organisation des événements par les services de la présidence au profit d'autres ministères (Ministère des finances, MEAE). En outre, à compter de juillet 2024, les recettes propres intègrent les ventes de la Maison Élysée.

Ces recettes propres ont permis de financer des besoins nouveaux et de réaliser un excédent budgétaire à hauteur de +1,9 M€ en 2025, permettant de reconstituer la trésorerie de la présidence conformément aux engagements pris.

	2023	2024	2025	
RECETTES (en €)	Recettes encaissées	Recettes encaissées	Recettes encaissées	évol 24-25
Dotation loi de finances	110 459 700	122 563 852	122 563 852	0%
Produits propres	4 315 906	6 373 538	5 899 734	-7%
recettes du restaurant	504 604	474 420	598 675	26%
produits locatifs	319 746	293 374	372 371	27%
participations crèche	68 813	67 949	69 930	3%
vente de produits, redevances, concessions	293 189	347 143	449 279	29%
cessions d'actifs	58 300	72 288	65 769	-9%
remboursement VO	207 898	427 983	496 535	16%
remboursement CNRLT	158 832	78 992	64 225	-19%
remboursement événements	367 012	880 699	667 829	-24%
autres produits	2 337 514	3 242 855	2 207 254	-32%
ventes de produits Maison Élysée		487 835	907 867	86%
TOTAL DES RECETTES	114 775 606	128 937 390	128 463 586	0%
Solde budgétaire	-9 471 970	1 231 304	1 903 417	55%
TOTAL	124 247 576	127 706 085	126 560 169	-1%

Assemblées parlementaires

Assemblée nationale

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations des assemblées parlementaires ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative ou de fin de gestion. En outre, en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

En 2024, le montant total de la dotation versée à l'Assemblée nationale s'est élevé à 627,18 M€, résultant de l'ouverture de 607,65 M€ de crédits au titre de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, et de celle de 19,53 M€ supplémentaires inscrits dans la loi n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 de finances de fin de gestion, cette dotation complémentaire étant destinée à la prise en charge des surcoûts résultant de la dissolution, le 9 juin 2024, de l'Assemblée nationale et de son renouvellement.

L'utilisation de la dotation de l'Assemblée nationale et les résultats de son exécution budgétaire sont développés dans le rapport du Collège des Questeurs à la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes, disponible sur le site internet de l'Assemblée nationale.

(En euros)

Intitulé de l'action	Dotation prévue en LFI pour 2024	Dotation supplémentaire prévue en LFFG pour 2024	Total des crédits ouverts	Dépenses constatées
Assemblée nationale	607 647 569	19 534 273	627 181 842	627 181 842
Total	607 647 569	19 534 273	627 181 842	627 181 842

Sénat

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations des assemblées parlementaires ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative ou de fin de gestion. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts. L'utilisation de la dotation du Sénat et les résultats de son exécution budgétaire sont développés dans le rapport d'information de sa Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Intitulé de l'action	Dotation 2024	Crédits ouverts	Dépenses constatées
Sénat	341 864 000	341 864 000	341 864 000
Jardin du Luxembourg	11 606 900	11 606 900	11 606 900
Total	353 470 900	353 470 900	353 470 900

La Chaîne parlementaire

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations de la chaîne parlementaire ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative ou de fin de gestion. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts. L'utilisation de la dotation de la chaîne parlementaire et les résultats des sociétés de programme La Chaîne Parlementaire – Assemblée nationale et Public Sénat sont développés, respectivement, pour l'Assemblée nationale, dans les conditions fixées par le dernier alinéa de l'article 45-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et, pour le Sénat, dans le rapport d'information de sa commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Intitulé de l'action	Dotation 2024	Crédits ouverts	Dépenses constatées
La Chaîne Parlementaire - Assemblée nationale	17 597 822	17 597 822	17 597 822
Public Sénat	17 648 000	17 648 000	17 648 000
Total	35 245 822	35 245 822	35 245 822

Conseil constitutionnel

Conseil constitutionnel

SITUATION D'ENSEMBLE

La dotation budgétaire allouée au Conseil constitutionnel s'est élevée à 17 930 000 €.

Ce montant correspond à la reconduction de la dotation allouée au Conseil constitutionnel en 2024.

De cette situation résulte un écart entre la programmation qui avait été établie dans le cadre du projet annuel de performance, à une date où était envisagée une dotation de 16 850 000 €, et l'exécution.

Initialement, la programmation restituée dans le projet annuel de performance répartissait comme suit la dotation prévisionnelle de 16 850 000 € entre les quatre actions[1] :

Action	Membres	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
01-Contrôle des normes	1 791 140	6 076 810	1 435 294	1 141 937	10 445 181
02-Élections, référendum, R.I. P					
03-Relations extérieures et Communication	366 860	1 532 533	512 161	38 345	2 449 899
04-Administration de l'institution		2 263 657	1 071 545	619 718	3 954 920
Maison militaire et détachés pour info		(1 700 000)			
Total	2 158 000	9 873 000	3 019 000	1 800 000	16 850 000

A la suite de l'adoption de la loi spéciale, la dotation budgétaire de 17 930 000 € a été répartie comme suit entre les quatre actions :

Action	Membres	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
01-Contrôle des normes	1 791 140	6 206 345	1 464 486	1 654 629	11 116 600
02-Élections, référendum, R.I. P					
03-Relations extérieures et Communication	366 860	1 565 201	522 578	55 561	2 510 200
04-Administration de l'institution		2 311 910	1 093 339	897 951	4 303 200
Total	2 158 000	10 083 456	3 080 403	2 608 141	17 930 000

La ventilation par type de crédits est la suivante :

Chapitre I- Membres 2 158 000 €

Chapitre II- Personnels 10 083 456 €

Chapitre III- Fonctionnement 3 080 403 €

Chapitre IV -Investissement 2 608 141 €

ANALYSE DE LA GESTION 2025

Les dépenses mandatées se sont élevées 18 490 778 €, ce y compris les opérations de dotations aux amortissements et provisions.

La ventilation, hors opérations de dotations aux amortissements et provisions, a été la suivante :

Chapitre I – Membres : 2 070 050 €

Ce poste de dépense, qui correspond à la stricte application du cadre de rémunération, est stable

Chapitre II- Personnels : 7 062 100 €

La nouvelle présidence a porté une attention particulière à la masse salariale ce qui s'est traduit par une maîtrise des dépenses relatives aux charges de personnel.

A noter que s'ajoute le remboursement de la rémunération des gardes de la Maison militaire ainsi que de deux agents mis à disposition, qui représentent un coût de 1 707 510 €, incluant le surcoût au titre de 2024 et de 2025, intégralement mandaté en 2025, lié à l'affectation de 3 gardes supplémentaires.

Chapitre III- Fonctionnement : 2 740 291 €

Une attention particulière a été portée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Parmi les mesures prises, l'abandon de la prise à bail de bureaux avenue de l'Opéra, par choix de ne conserver qu'une emprise et de densifier le site du Conseil constitutionnel, est intervenue à compter de novembre 2025 et ne portera donc ses fruits en année pleine qu'à compter de 2026.

Chapitre IV -Investissement : 3 277 608 €, dont 2 027 842 € au titre des immobilisations en cours.

[1] Nota bene : les données présentées dans les tableaux de répartition résultent de l'application d'une clé de répartition de référence entre les différentes actions. La sous-répartition entre dépenses relatives aux rémunérations, au fonctionnement et à l'investissement a été opérée à ce stade sans qu'il ait pu être tenu compte de l'avancement effectif de tous les projets pluriannuels. Dans un cadre de fongibilité entre ces différentes actions, l'exécution pourra en différer puisqu'elle traduira la consommation réelle des crédits et prendra en compte, le cas échéant, des disponibilités restantes de l'année N-1.

Cour de justice de la République

PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU BUDGÉTAIRE DE LA COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

Les crédits alloués à la Cour de justice de la République sont destinés à permettre le fonctionnement continu de l'institution.

Le budget total alloué pour l'exercice 2025 était de **984 000 €** répartis comme suit :

- 884 000 € pour les frais de fonctionnement,
- 70 000 € pour les frais de justice
- 30 000 € pour frais de procès.

Sur le fonctionnement courant de l'institution hors frais de justice et frais de procès

La somme 884 000 de € avait été allouée.

Les dépenses se sont élevées à la somme de **898 440 €**.

Les dépenses ont été supérieures à la somme allouée en raison du paiement le 22 décembre 2025 du loyer du premier trimestre 2026, dûment facturé le 1^{er} décembre et qui, selon, les termes du contrat renouvelé, devait être acquitté trimestriellement d'avance.

Sur les frais de justice

La somme de 70 000 € avait été dévolue aux frais de justice.

La somme de **12766 €** a été dépensée. la Cour a eu en cours d'instruction un nombre de dossiers ne nécessitant pas l'engagement de frais de justice importants.

Sur les frais de tenue du procès

La somme de 30 000 € avait été budgétée à ce titre. Cependant aucun procès n'ayant eu lieu, il n'y a eu aucune dépense.

Conclusion

L'exécution budgétaire 2025 s'est effectuée sans aléa.

La somme de **72 794 €** va être restituée.